



Développement Sans Frontières
Accompagnement des Initiatives de Solidarité Internationale
www.developpement sans frontieres.org

| Cadre réservé à DSF | |
|------------------------|--|
| Desk | |
| Paiement effectué | |
| Suivi Volontaire | |
| Annuaire des Membres | |
| Assurance déclarée | |
| Accès Metablog | |
| Mail Accès envoyé | |
| Contrat Assura. envoyé | |
| Référence comptable | |

Fiche de renseignements

NomPrénoms
 Date et Lieu de naissance
 Nationalité..... Pays de Résidence
 Profession
 Téléphone fixe..... Téléphone mobile.....
 Email principal
 Email secondaire
 Adresse Principale

 Adresse Secondaire

- Je souhaite recevoir la newsletter DSF.
 J'autorise DSF à publier sur son site internet des informations à mon sujet, uniquement en lien avec mes activités au sein de l'association.

Remarques particulières.....

✂.....(détacher suivant le pointillé)



Développement Sans Frontières

Bulletin d'adhésion

Membre bénévole

Je soussigné(e)....., né(e) le.....
 à..... adhère à l'association Développement Sans Frontières en tant que Membre bénévole pour la durée d'une année et m'engage par la ci présente à m'acquitter d'une cotisation de 32€ par année calendaire correspondant au statut spécifique de « Membre bénévole » qui ouvre droit aux services de l'association. (NB : la cotisation peut être complétée par un don sous la forme d'un seul paiement, à l'ordre de Développement Sans Frontières et retournée à l'adresse ci-dessous). Il convient de noter qu'un volontaire en mission internationale doit renouveler sa cotisation annuelle si celle-ci expire pendant la durée de sa mission afin de pouvoir continuer à bénéficier des services de DSF.

Je reconnais avoir pris connaissance des valeurs de l'association et souhaite m'y conformer. Dans l'éventualité où je ne respecterais pas les principes d'action de l'association, je m'engage personnellement à en informer la direction.

Fait le à

Signature du membre

Joindre la cotisation correspondante (à l'ordre de Association DSF) et l'envoyer à « DSF-26, avenue Pierre Larousse 92240 Malakoff »



Développement Sans Frontières

Développement sans Frontières

Association loi 1901 de Solidarité internationale

Favoriser les Initiatives de Solidarité Internationale

Règlement Intérieur

Le règlement intérieur s'adresse à tous les membres de DSF, quelque soit leur statut ou leurs responsabilités. Ce règlement fixe les règles élémentaires de bonne conduite au sein de l'association.

Article 1

Tous les membres de DSF doivent **se conformer aux valeurs et aux principes d'actions** définis dans les supports de communication. Ce sont nos véritables leviers pour garantir une approche saine et respectueuse de la solidarité internationale.

Article 2

Les membres de DSF doivent respecter la législation en vigueur dans le pays où ils agissent et DSF ne peut pas être tenu pour responsable des actes illégaux de ses membres.

Article 3

Les membres de DSF ne sont autorisés à parler au nom de l'association que si leur rôle et leurs responsabilités ont été définis ainsi. L'association n'est pas responsable des propos et actions de ses membres en dehors du cadre de leur activité au sein même de l'association.

Article 4

Les membres bénéficient parfois d'une couverture sociale ou d'une assurance particulière appropriée à leur fonction au sein de DSF. Toutes les modalités de collaboration et de prise en charge par DSF doivent faire l'objet d'une convention spécifique pour chaque membre qui souhaiterait bénéficier d'un statut particulier autre que celui de bénévole. En l'absence de signature d'une telle convention, l'association se décharge de toute responsabilité vis-à-vis de ses membres.

Article 5

Les membres de l'association ne peuvent en aucun cas utiliser leur position au sein de DSF pour agir en non-conformité avec les statuts officiels de déclaration de l'association au Journal Officiel (voire actualisés par l'assemblée générale et mis à disposition de tous).